

SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT PEA



ENVELOPPE
FISCALE : PEA

5 ANS

HORIZON D'INVESTISSEMENT
MINIMUM RECOMMANDÉ



RISQUE DE PERTE EN CAPITAL, RISQUES SPÉCIFIQUES LIÉS
AUX CONTRAINTES DE L'ENVELOPPE PEA.

Nos solutions de Gestion Sous Mandat au sein d'un PEA s'adaptent à votre cahier des charges et aux objectifs de vos clients.



DOCUMENT RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS DE LA GESTION DE PATRIMOINE.

Auris Gestion est une société de gestion entrepreneuriale créée en 2004. Elle gère aujourd'hui plus de 5 milliards d'euros. Elle s'est spécialisée dans l'accompagnement de partenaires CGP avec une gestion en architecture ouverte et une tarification maîtrisée.

PERSONNALISER LES PEA DE VOS CLIENTS



RECHERCHE DE PERFORMANCE AU TRAVERS D'UNE GESTION DYNAMIQUE...

Nos PEA disposent d'un univers d'investissement large permettant de se positionner selon les vues macroéconomiques de l'équipe de gestion. Ils font appel à tous types de support d'investissement (Fonds, ETF, Titres vifs) afin de s'exposer aux différentes zones géographiques. Le gérant peut également recourir à des solutions pour ajuster de manière flexible et réactive son exposition au risque actions.



SÉLECTION DE FONDS ET D'ETF EN ARCHITECTURE OUVERT

Sélection de fonds et ETF éligibles au PEA selon un processus quantitatif et qualitatif robuste mis en place par la société de gestion, monitoré par une équipe dédiée, étoffée et expérimentée.



SÉLECTION DE TITRES VIFS EN DIRECT

Recherche interne spécialisée sur les actions zone Euro et accès à la recherche des principales banques d'investissement et brokers.



ALLOCATION D'ACTIFS

Contribution d'un stratégeste macroéconomique interne permettant de moduler le niveau d'exposition actions du portefeuille et de s'exposer sur des zones géographiques hors zone euro pour une plus grande diversification tout en restant dans le cadre fiscal du PEA.

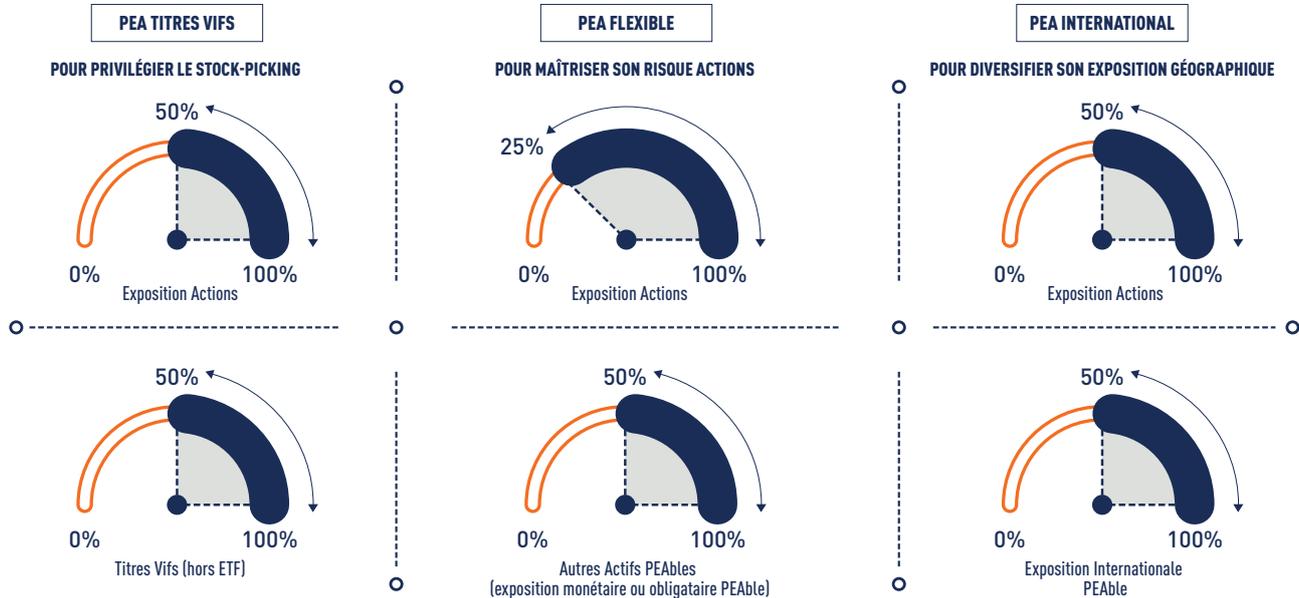


**NOTRE OFFRE DE GESTION PEA
EST TRÈS DIVERSIFIANTE.
EN EFFET, NOUS POUVONS
RECOURIR À DIFFÉRENTS
INSTRUMENTS FINANCIERS
(FONDS, ETF, TITRES VIFS)
ET POUVONS OFFRIR UNE
GESTION INTERNATIONALE
ÉLIGIBLE AU PEA. ENFIN,
NOUS VEILLONS À LA MAÎTRISE
DES FRAIS NOTAMMENT
PAR LE RECOURS À UNE
APPROCHE INSTITUTIONNELLE.**



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Toute souscription à un service de gestion proposé par Auris Gestion doit être précédée d'un exposé précontractuel des termes et conditions de la prestation de service concernée (notamment des frais). La signature d'un mandat de gestion est également requise. Les documents précités contiennent notamment un exposé des risques liés à la gestion. Aucune garantie de performance ou de capital n'est associée à ce service.

3 PHILOSOPHIES DE GESTION COMBINABLES



NOS POINTS FORTS

FRAIS INDIRECTS MAÎTRISÉS

Grâce au recours à des ETF (trackers) aux frais de gestion structurellement plus faibles, aux titres vifs et à l'utilisation uniquement de parts institutionnelles ou clean shares de fonds.

CONTRÔLE DES RISQUES

Notre équipe de risk management est étroitement impliquée dans le suivi des mandats.

AGILITÉ

Allier une vision tactique court terme à une vision stratégique moyen terme.

RELATIONS ÉTROITES AVEC LE CONSEILLER

pour la définition du cahier des charges et le suivi du portefeuille.

REPORTING

au standard institutionnel.

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

Les sommes placées dans un PEA ne peuvent être investies que dans des sociétés éligibles, ou dans des fonds d'investissement éligibles.

Les supports d'investissement utilisés comme sous-jacents dans un PEA sont donc fortement exposés aux risques actions, ce qui implique d'accepter un niveau de volatilité élevé, et un risque de perte en capital.

DES ZONES GÉOGRAPHIQUES EXCLUES

Le PEA est destiné à favoriser l'investissement au capital des entreprises françaises ou européennes.

Un portefeuille géré dans le cadre du PEA est donc potentiellement moins diversifié qu'un portefeuille géré en-dehors de ce cadre fiscal.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Toute souscription à un service de gestion proposé par Auris Gestion doit être précédée d'un exposé précontractuel des termes et conditions de la prestation de service concernée (notamment des frais). La signature d'un mandat de gestion est également requise. Les documents précités contiennent notamment un exposé des risques liés à la gestion. Aucune garantie de performance ou de capital n'est associée à ce service.